

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT
Nancy

CANTON
Malzéville

Nombre de conseillers en
exercice 10
de présents
de votants

OBJET

2025-7
Coupe de bois ONF

Convocation établie le 18 mars
2025

Transmise à la Préfecture le 31 mars
2025

Commune de DOMMARTIN SOUS AMANCE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN SOUS
AMANCE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel
de ses séances, après convocation légale sous la présidence de
Monsieur Dominique MATHEY, Maire.

Etaient présents : Dominique MATHEY ; Guy FURDIN ; Olivier
KUBLER ; Paulette CLEMENT, Philippe PIERRAT, Fabrice
WIEGERT.

Etaient absents et excusés : David RICHARD donne pouvoir à
Paulette CLEMENT, Arnaud MELINE donne pouvoir à Guy
FURDIN.

Etaient absents : Gilles JONCHERAY, Valérie LHUILLIER.

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code
d'administration communale, à l'élection d'une secrétaire prise
au sein du conseil. Paulette CLEMENT ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a
acceptées.

La commune avait donné son aval pour une coupe, sous la direction de l'ONF. L'entreprise
Brallet a déjà effectué cette coupe.

29 « tiges » seront mises en vente au profit d'entreprises/scieries locales.
Les houppiers et certains arbres marqués sont destinés aux affouagistes qui se sont manifestés
dans les délais et se sont engagés via un contrat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les conditions proposées.

La secrétaire de séance,
Paulette CLEMENT



Pour extrait conforme,

A Dommartin-sous-Amance, le 27 mars 2025

Le Maire, Dominique MATHEY

